



Programme de formation

Formation Obligations des dirigeants En santé et sécurité au travail

GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>



Nom du stagiaire :	Voir convocation
Nom de l'entreprise :	C.GUEGUEN-FORMATION
Période de formation :	Voir convocation
Durée de la formation :	3 jours 21heures
Tarif :	https://catalogue.cgueguen-formation.fr/formation/formation-les-obligations-des-dirigeants-en-sante-et-securite-au-travail
Horaire :	09h00 à 12h30 13h30 à 17h00
Nombre de participants	Stagiaires : 4 à 10 personnes
Modalités et délais d'accès :	L'inscription est réputée acquise lorsque la convention a bien été signée. Les délais d'accès à l'action sont : 15 jours+
Public visé :	Dirigeants, chefs d'entreprise, responsables RH, managers
Nom du formateur :	GUEGUEN Claude
Qualification du formateur :	Formateur, IPRP,
Lieu de formation :	A définir Inter
Niveau de connaissances préalables requis :	Aucun
Objectifs de la formation :	Situer son rôle d'acteur en santé et sécurité au travail dans l'entreprise. Comprendre ses 4 responsabilités personnelles, Passer de l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés, Mettre l'entreprise en conformité – les 18 documents obligatoires, Savoir déléguer sans se tromper, Réduire les AT/MP et les coûts
Modalité :	Présentiel (Périodicité de recyclage Une périodicité de 48 mois pour l'actualisation de la formation et le rappel des points clés est préconisée.)
A l'issue de cette formation	Rédiger et faire vivre son DUERP (40 ans) et son PAPRIACT, prouver ses 9 principes L4121-2 avec traçabilité EPI, formations, 1/4h sécurité, Signer un plan de prévention et un PPSPS conforme, déléguer

GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>



l'apprenant sera capable de :	valablement (compétence + autorité + moyens), gérer un AT, une visite DREETS/Carsat, et éviter la faute inexcusable, Afficher et archiver les 18 documents obligatoires, se mettre en conformité et se protéger pénalement.
Modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes :	En Présentiel : Le Dispositif est nécessairement exécuté sous le contrôle permanent d'un encadrant, afin de permettre à chaque Bénéficiaire d'acquérir sous les 7 heures formation sur 1 jour les notions de la formation. La formation a lieu dans un local ou en entreprise respectant les conditions pour un accueil en bonne et due forme. Toutefois, un encadrement à distance est à la disposition du Bénéficiaire tant sur le plan technique que pédagogique.
Contact accompagnant pédagogique :	<u>Coordonnées de contact :</u> Mail : c.gueguenformation@gmail.com Tel : 02 96 46 38 96 <u>Jours et plages horaires durant lesquels le formateur/tuteur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 <u>Périodes durant lesquelles le formateur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, il doit en faire la demande par mail ou par téléphone.
Contact support technique :	<u>Coordonnées de contact :</u> Mail : c.gueguenformation@gmail.com Tel : 02 96 46 38 96 <u>Jours et plages horaires durant lesquels le formateur/tuteur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 <u>Périodes durant lesquelles le formateur peut être contacté à tout moment :</u> Du Lundi au Vendredi de 08h30/12h30 et 13h30 17h30 Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, il doit en faire la demande



	par mail ou par téléphone.
Moyens Pédagogiques :	Alternance de théorie et de pratique en situation de travail.
Moyens Techniques :	Outils pédagogiques : Logiciel / Guide PDF / Plateforme LUDO-TECH, PC Vidéoprojecteur Supports pédagogiques : Livret papier ou digital téléchargeable sur le site pour chaque stagiaire. Les ressources humaines et l'animation Le cadre réglementaire et documentaire L'environnement et matériel adaptés selon la formation
Nature des travaux demandés au stagiaire et Temps estimé pour la réalisation de chacun d'entre eux :	Mise en application des acquis L'évaluation formative, de 5 à 10 minutes selon le module Mise en pratique guidée après chaque grand module Ateliers pratiques : études de cas, jeux de rôle ou exercices pratiques. Observation de la manière dont les stagiaires appliquent la théorie.
Délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action :	Le formateur est tenu de répondre dans un délai de 72h (hors week-end et jours fériés) à toute sollicitation mail ou téléphonique de la part du stagiaire en vue du bon déroulement de l'action de formation lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.
Modalités de suivi et d'évaluation des séquences de formation ouverte ou à distance :	Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes : Questions réponses, mise en situation, quiz, qcm.
Handicap :	Toutes les formations dispensées dans notre organisme de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés. Référent : https://www.cgueguen-formation.fr/referent-personne-en-situation-handicap/
Indicateurs de performance	Satisfaction (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions) Certifié (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)

1) Avant la formation.

Questionnaire de positionnement pour identifier ses propres axes de progrès.

Jour 1 : Cadre d'Action, Responsabilités et Conformité (7h)

Jour 1 - Le cadre légal et la responsabilité du dirigeant

Objectif : Comprendre les 4 responsabilités personnelles du dirigeant et les sanctions encourues pour sécuriser juridiquement son entreprise.

Matin 9h à 12h30

- Enjeux et chiffres clés des accidents du travail et maladies professionnelles en France –
- Principes généraux de prévention du code du travail article L4121-1 et suivants
- Rôles et responsabilités du chef d'établissement, délégation de pouvoir, faute inexcusable
- Base légale : L4121-1 à L4121-5 et 9 principes généraux L4121-2
- Responsable de plein droit : chef d'établissement
- Délégation de pouvoir : Compétence + Autorité + Moyens + écrite (jurisprudence)
- Faute inexcusable L4521-1 et faute caractérisée

Après-midi 13h30 à 17h00

- Responsabilité civile, pénale et administrative du dirigeant
- Jurisprudence marquante et cas pratiques
- Atelier 1 : analyser une situation à risque et identifier les responsabilités
- Les 3 responsabilités : Civile, Pénale, Administrative, CDT.
- Atelier 2 : Chute échafaudage - Qui est responsable, document, juridiction, possibilité ?

Jour 2 - Évaluation des risques et mise en œuvre opérationnelle

Objectif : Savoir évaluer les risques et déployer les mesures de prévention sur le terrain.

Matin 9h à 12h30

- Méthodologie d'évaluation des risques professionnels DUERP Document unique, plan d'action, suivi des actions
- Rôle du CSE et des acteurs internes et externes, médecin du travail, inspection du travail
- DUERP obligatoire dès 1 salarié R4121-1 – Contenu et création, MAJ 1x/an + après AT grave
- Nouveauté 2022 : conservation 40 ans + dépôt portail numérique
- Méthodologie 4 étapes : Préparer UT / Identifier / Coter Gravité x Fréquence / Plan SMART
- Acteurs : CSE/CSSCT consultation PAPRIAPACT, Salarié compétent L4644-1, Médecin travail, CARSAT, INRS, Inspection

Après-midi 13h30 à 17h00

- Mise en place des mesures de prévention, EPI, formation, consignes
- Étude de cas : construire un plan d'action à partir d'un DUERP fictif
- Focus sur les risques spécifiques, RPS, TMS, risque chimique, machines
- Hiérarchie prévention : Suppression > Collectif > EPI > Formation
- EPI obligatoires R4323-95 : Casque EN397, Gants, Lunettes, Chaussures - Fournir, Former, Contrôler, Sanctionner
- Focus risques : TMS 87% MP, RPS obligatoire DUERP, Chimique FDS, Machines 2006/42
- Atelier 3 : Construire plan d'action à partir DUERP sur l'évaluation des risques

GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>

Jour 3 - Pilotage, contrôle et amélioration continue

Objectif : Piloter, contrôler et améliorer sa démarche prévention dans le temps.

Matin 9h à 12h30

- Gestion d'un accident du travail, enquête, déclaration, retour d'expérience
- Audits internes et contrôles de l'inspection du travail
- Indicateurs : TF = AT arrêt x 1M / h - Objectif <10, TG = jours perdus x1000 / h
- Tableau de bord 4 indicateurs max - PAPRIACT programme annuel obligatoire CSE
- Gérer AT : 1 Secourir 2 Déclarer 48h CPAM 3 Analyser arbre des causes - REX 15 min sans sanction
- Contrôles Inspection : entrée libre jour/nuit, PV, mise en demeure, arrêt - Attitude à adopter
- Audit interne : grille 20 points INRS

Après-midi 13h30 à 17h00

- Culture de sécurité et exemplarité du dirigeant
- Communication et animation de la politique sécurité
- Évaluation de la formation, plan d'action individuel et clôture **Références légales principales à inclure** Code du travail articles L4121-1 à L4121-5, R4121-1 pour le DUERP, décret du 5 novembre 2001.
- Culture sécurité : Courbe Bradley Réactif > Interdépendant - Exemplarité dirigeant = 50% culture
- Animer : 1/4h sécurité, flash, causerie, challenge collectif (jamais individuel 0 AT)

Évaluation finale (QCM), bilan à chaud et clôture de la formation.